



## PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

### Section 1 Analyse et portrait de la situation

Nom de l'école :	École Chabot et de l'Oasis (CHABOT)	
Nom de la direction :	M. Bastien Gauthier (direction) et M. Louis-Philippe Côté (direction adjointe)	
Année scolaire :	2021-2022	
Approbation du CÉ	Ce Plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 30 novembre 2021	
Nom du coordonnateur :	M. Louis-Philippe Côté	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	Louis-Philippe Côté, directeur adjoint, M. Dave Pronovost, éducateur classe principale au SDG, Mme Sara Germain technicienne au SDG et M. Bastien Gauthier, directeur, Comité pédagogique, Jessy Corneau-Trudeau TES consultante	
Mandat du comité du Plan de lutte pour 2020-2021 :	<p><b>Les objectifs annuels sont :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mobiliser l'équipe-école.</li><li>2. Renseigner adéquatement les parents et les élèves.</li><li>3. Uniformiser l'application du système d'encadrement à l'école et au service de garde.</li></ol>	<p><b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Rencontres du comité du Plan de lutte et approbation de l'équipe-école et du CÉ.</li><li>2. Rencontres de l'équipe-école (équipe enseignante et équipe du service de garde).</li><li>3. Moyens trouvés avec le Parlement des élèves.</li><li>4. Envois collectifs par courriel aux parents (dépliants, protocole et plan de lutte).</li><li>5. Ateliers sur l'intimidation et la Loi 56 offerts aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.</li><li>6. Activités sur les habiletés sociales au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle.</li></ol>

Le Plan de lutte de l'école Chabot et de l'Oasis (CHABOT) s'inscrit dans la poursuite d'objectifs décrits à l'intérieur de notre projet éducatif. **Nous voulons offrir aux élève un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant dans** un climat de respect, de confiance et d'échanges mutuels pour favoriser l'épanouissement de l'élève dans la communauté d'apprentissage.

### DESCRIPTION de L'ÉCOLE

L'école Chabot et de l'Oasis est une école institutionnalisée de l'arrondissement de Charlesbourg. Le pavillon Chabot offre le programme d'éducation internationale à tous les élèves de la commission scolaire des Premières-Seigneuries qui désirent s'inscrire. Le programme est offert du préscolaire jusqu'en 6<sup>e</sup> année. Les élèves peuvent poursuivre le programme international à l'école secondaire Les Sentiers ou à la Polyvalente de Charlesbourg. L'école accueille 338 élèves dont 189 filles et 149 garçons. Il y a deux classes par degré du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année. Les élèves viennent de milieux socio-économiques assez favorisés.

### DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

L'équipe enseignante est composée de 14 titulaires et de 7 spécialistes. Il y a aussi 2 enseignantes à temps partagé et une orthopédagogue à 40 %. L'école bénéficie d'une équipe enseignante stable. Les enseignants sont appuyés dans leur tâche par l'équipe des services complémentaires : orthophoniste, orthopédagogue et TES dans la mesure où ces services sont requis. Il n'y a pas de TES basé à Chabot. Elle viendra sur demandes.

La philosophie du programme d'éducation internationale est bien implantée. Quotidiennement, les enseignants reviennent sur les notions des savoir-être, des savoir-faire et sur les qualités du profil de l'apprenant : chercheur, informé, sensé, communicatif, intègre, ouvert d'esprit, altruiste, audacieux, équilibré et réfléchi. Les élèves s'engagent à les comprendre, à les vivre et à les promouvoir.

De plus, les élèves sont très actifs. Ils vivent plusieurs projets lors des modules de recherche et lors des activités de l'école et du parlement des élèves. Plusieurs élèves actualisent leurs apprentissages en initiant des actions concrètes en faisant preuve d'agentivité : projets, campagnes humanitaires...

### DESCRIPTION du SERVICE de GARDE

Le service de garde de l'école Chabot est très fréquenté. Il y a 258 élèves réguliers et 78 élèves sporadiques. Il y a 336/338 élèves de l'école vont au service de garde. C'est dire toute son importance.

L'équipe du service de garde qui est composée de 18 éducateurs (trices), d'un éducateur de classe principale et d'une responsable, est assez stable. Les éducateurs animent beaucoup d'activités quotidiennes. Leur planification permet de faire vivre aux élèves des ateliers qui correspondent aux éléments du développement global : psychomoteur, cognitif, socio-affectif et moral. Elle tient aussi compte des modules de recherche du PP travaillés en classe.

La culture a aussi une grande importance, il y a donc des cours de musique et des ateliers d'improvisation qui sont offerts par l'équipe. De plus, en lien avec les saines habitudes de vie, plusieurs activités sportives sont proposées.

Voici les activités sportives\* offertes dans notre milieu : Soccer, cheerleading, football, mini basketball, hockey bottine ainsi que le programme hockey en association avec le hockey mineur de Charlesbourg et l'école Cap-Soleil-St-Pierre.

Nous n'oublions surtout pas nos scientifiques, c'est pourquoi durant l'automne, des activités reliées aux sciences sont offertes.

Les règles de vie de l'école et du service de garde sont harmonisées. L'équipe enseignante et l'équipe des éducateurs se rencontrent au quotidien. Il y a deux rencontres direction et service de garde par mois. L'information circule bien et rapidement. Cela contribue grandement au climat du milieu.

\*Les activités sportives et culturelles, énumérées précédemment, ne sont pas offertes dans le contexte actuel de pandémie.

### ANALYSE de la SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'école Chabot est un milieu assez paisible, ayant peu de manifestations observables d'intimidation ou de violence. À l'automne 2019, l'école a sondé les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année à ce propos dans le cadre de la révision du projet éducatif. L'analyse des réponses a permis de confirmer que les élèves se sentaient, en grande majorité, dans un milieu sain et sécuritaire. L'intimidation était aussi peu fréquente. Toutefois, près de 25 % des élèves ont exprimé vivre un inconfort avec la violence verbale et / ou sociale. 30 % des élèves sondés considèrent qu'ils ne peuvent pas se confier à aucun adulte de l'école s'ils vivent un problème. Les élèves identifient que les gestes de violence sont généralement posés pendant les récréations ou les périodes de jeux au service de garde, sur la cour d'école par des élèves de leur groupe. Bien que les événements ne soient pas très fréquents, ils existent et nous devons nous en préoccuper en tant qu'équipe-école.

### APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Philosophie du programme d'éducation internationale.</li> <li>▪ Système d'encadrement en lien avec la philosophie du programme et inspiré de l'approche au soutien positif du comportement.</li> <li>▪ Harmonisation des règles de vie à l'école et au service de garde.</li> <li>▪ Échange entre l'équipe enseignante et l'équipe du service de garde.</li> <li>▪ Activités nombreuses offertes à l'école et au service de garde (bonus du mois, activités sportives et culturelles ...)</li> <li>▪ Parlement étudiant.</li> <li>▪ Clientèle peu indisciplinée.</li> <li>▪ Soutien parental très présent.</li> <li>▪ Personnel de surveillance rendu plus visible avec le <b>port du dossard rouge.</b></li> <li>▪ <b>Usage du radio émetteur</b> permettant de pouvoir communiquer facilement entre les intervenants. De plus, ces derniers peuvent avertir le secrétariat d'une situation nécessitant un appui d'un collègue.</li> <li>▪ Début de l'enseignement explicite des comportements attendus sur la cour d'école (septembre, janvier et avril).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Début de l'utilisation des médias sociaux par les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.</li> <li>▪ Les gestes posés sont beaucoup plus implicites et difficiles à observer.</li> <li>▪ Enseignants informés des conflits seulement en fin de récréation.</li> <li>▪ Comportements et façons de faire à enseigner davantage.</li> <li>▪ Les règles ne sont pas appliquées uniformément par tous les intervenants.</li> </ul>

**PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2021-2022**

- Offrir des ateliers, 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, pour comprendre ce qu'est l'intimidation et outiller les élèves à réagir adéquatement lors des gestes de violence ou d'intimidation. Offrir des ateliers sur l'amitié et les habiletés sociales du préscolaire à la 2<sup>e</sup> année. Les ateliers seront donnés par une TES.
- Débuter un référentiel pour l'enseignement explicite des comportements basé sur le SCP (soutien aux comportements positifs)

- S'assurer que les conseils de coopération se vivent dans tous les groupes du service de garde.

- Enseignement explicite des règles et des comportements attendus sur la cour d'école (3 fois par année : septembre, janvier, avril).
- Sensibiliser les élèves au fait qu'ils peuvent se confier à l'adulte de leur choix et que tous les adultes de l'école, sans exception, peuvent faire partie de ce choix.
- Bien expliquer aux élèves comment repérer l'intervenant responsable à l'extérieur.
- Bien expliquer aux élèves la différence entre intimidation et conflit
- Sensibiliser les élèves aux médias sociaux (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).
- Promouvoir davantage le principe du « Je le vis – Je le vois – Je le dis ».
- Appliquer les règles de la même façon par tous les intervenants.
- Structurer la gestion des situations conflictuelles à la fin des récréations et à la fin de la pause du dîner en lien avec les éducatrices en service de garde qui surveillent maintenant.

<b>Section 2</b>				
<b>Actions</b>	<b>Personne(s) responsable(s)</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>échancier</b>	<b>remarques</b>
<b>2.1 Mesures de prévention</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du plan de lutte à l'équipe-école</li> <li>▪ Système d'encadrement-école et service de garde harmonisé</li> <li>▪ Philosophie du programme d'éducation internationale (savoir-être, savoir-faire et qualités du profil de l'apprenant)</li> <li>▪ Plan de surveillance dans la cour d'école</li> <li>▪ Conseil de coopération</li> <li>▪ Ateliers aux élèves : civisme, empathie, intimidation et habiletés sociales selon le degré.</li> <li>▪ Présentation du protocole pour contrer l'intimidation et la violence</li> <li>▪ Promotion du parlement étudiant</li> </ul>	Personnel de l'école	Parents et élèves	En continuité	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visuel du slogan « Je le vis – Je le vois – Je le dis »</li> <li>▪ <b>Association avec l’organisme Espace qui viendra traiter de toutes les formes de violence dans tous les groupes.</b></li> </ul>				
<b>2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information aux parents en début d’année</li> <li>▪ Signature des parents pour l’acceptation des règles de vie, du système d’encadrement et du guide d’utilisation d’internet et des médias sociaux en début d’année</li> <li>▪ Informations données dans les règles de fonctionnement du service de garde. Règles signées par les parents.</li> <li>▪ Informations remises aux parents par le biais du Portail-parents et / ou site Internet: protocole et explications de la loi 56</li> <li>▪ Visuel expliquant la loi 56 affiché dans l’entrée du service de garde</li> </ul>	Direction d’école	Parents	En continuité	Il y aura plus d’informations envoyées aux parents après l’approbation du plan de lutte au CÉ en novembre.
<b>2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation de la boîte « Je le vis – Je le vois – Je le dis »</li> <li>▪ Confiance à un adulte significatif</li> <li>▪ Tous les adultes, sans exception, peuvent traiter la plainte</li> <li>▪ Appel téléphonique ou rencontre à l’école</li> </ul>	Personnel de l’école	Élèves et parents	En continuité	
<b>2.4 Actions à prendre lorsque quelqu’un est témoin d’un acte d’intimidation ou de violence</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrêt d’agir</li> <li>▪ Application du protocole pour contrer l’intimidation</li> <li>▪ Voir Référentiel de gestion des manquements pour les actes de violence ou d’intimidation selon la gravité (P.6)</li> </ul>	Personnel de l’école	Élèves	En continuité	
<b>2.6 Suivi donné aux plaintes</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application du protocole pour contrer l’intimidation et la violence</li> <li>▪ Rencontre de tous les élèves impliqués, implication des intervenants de l’école et des parents</li> <li>▪ Soutien pour les victimes et les témoins</li> <li>▪ Sanction et soutien pour l’agresseur.</li> </ul>	Direction et personnel de l’école			

# Référentiel de gestion des manquements pour les actes de violence ou d'intimidation selon la gravité

	Gravité / Répétition des actes	Types d'actes de violence ou intimidation	Acteurs	Conséquences et sanctions	Geste de réparation/rétablissement	Mesures d'aide et soutien
<p><b>La conséquence/sanction et les mesures d'aide et de soutien, doivent être proportionnelles au geste posé. Elles sont évaluées à chaque fois selon la gravité, l'intensité et la répétition des actes.</b></p> <p><i>Pour que l'intervention soit éducative elle doit répondre aux critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que l'intervention amène l'élève à développer des compétences qui lui permettront d'adopter les comportements attendus?</li> <li>• Est-ce qu'elle amène l'élève à maintenir de manière autonome les comportements attendus?</li> <li>• Est-ce qu'elle contribue à préserver son intégrité et le lien d'attachement?</li> </ul>	<p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">Intensité et effet Manquements majeurs</p>	<p style="text-align: center;">Verbal – physique – social – électronique/cyberespace – matériel – en lien avec la sexualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auteur (celui qui a posé l'acte)</li> <li>• Élève victime de l'acte</li> <li>• Témoin de l'acte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de dossier</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Fiche d'interdit (fiche rouge)</li> <li>• Appel aux parents</li> <li>• Retrait durant les pauses et le midi</li> <li>• Perte de l'activité récompense</li> <li>• Suspension interne</li> <li>• Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police</li> <li>• Reprise de temps</li> <li>• Confiscation d'objet</li> <li>• Autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'excuse (à la victime ou toute la classe)</li> <li>• Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol</li> <li>• Travaux communautaires</li> <li>• Rencontre avec l'élève victime de l'acte <b>si bénéfique pour ce dernier</b></li> <li>• Autres</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i><b>*S'assurer que nous sommes dans une réelle démarche d'approche réparatrice. La réparation n'est pas une punition, mais une démarche dans laquelle les auteurs s'engagent volontairement</b></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt d'agir</li> <li>• Rencontre avec le titulaire</li> <li>• Suivi individuel avec un professionnel de l'école/TES</li> <li>• Intervention d'apprentissage social) ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, du visionnement de fil, tutorat)</li> <li>• Soutien individuel à fréquence rapprochée</li> <li>• Engagement de l'élève dans son plan d'action</li> <li>• Plan d'action ou d'intervention (établissement d'un contrat d'engagement signé par l'élève, parents et direction)</li> <li>• Habilités sociales en individuel (résolution de conflits)</li> <li>• Apprentissage des comportements attendus, modelage</li> <li>• Rencontre d'un policier-éducateur</li> <li>• Services éducatifs de la CS</li> <li>• Autres</li> </ul>
				<p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">+</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restriction ou contact supervisé avec l'élève victime de l'acte</li> <li>• Rencontre des parents</li> <li>• Suspension interne ou externe (courte ou longue durée)</li> <li>• Retour de suspension :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec les parents</li> <li>○ Déplacements supervisés</li> <li>○ Retour progressif</li> </ul> </li> <li>• Cours à domicile</li> <li>• Relocalisation</li> <li>• Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Interventions possibles : avertissement, renvoi à un autre organisme, accusation criminelle</li> </ul> </li> <li>• Autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'excuse</li> <li>• Travaux communautaires</li> <li>• Pas de rencontre avec l'élève victime de l'acte Autres</li> </ul>

<b>Section 4 Responsabilité de la direction</b>		
<b>Actions</b>	<b>échéancier</b>	<b>remarques</b>
<b>La direction de l'école prend les engagements suivants :</b>		
1. Diffuser le plan de lutte révisé de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école	Nov.et déc. 2021	Après approbation du CÉ
2. S'assurer de la mise en œuvre du plan de lutte		En tout temps
3. Effectuer les suivis qui s'imposent		Application du protocole
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une ou des personnes désignées de son école pour cette responsabilité).		Application du protocole
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une ou des personnes désignées de son école pour cette responsabilité).		Application du protocole
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et à l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin)		Application du protocole
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte		Application du protocole
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école		Toute l'année
9. Transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes	Juin 2022	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur (voir p 6 du présent document).		Application du protocole

Direction :



30 novembre 2021